

Compte rendu de la rencontre de Jacques RISSO avec le Directeur Académique

Notre collègue Jacques RISSO a enfin été reçu, pour la première fois depuis sa suspension le 30 août, à sa demande, par le nouveau Directeur Académique ce mardi 24 septembre, accompagné de Chantal Fassié, défenseur syndical FO.

Le Directeur Académique a été très attentif à **la démonstration de notre collègue**, étayée par de nombreux faits et témoignages indiscutables, que **rien dans l'épais dossier à charge, rempli de pièces pour le moins douteuses, ne justifie la procédure engagée brutalement à son encontre à cette rentrée, sans même l'informer ni l'entendre au préalable.**

Le Directeur Académique a indiqué qu'il avait « *l'intention de le recevoir* »... et a justifié sa procédure en indiquant : « *Les descriptions et supputations qui m'étaient transmises étaient alarmantes.* »

« *J'ai mal apprécié un certain nombre de situations.* »

Il s'est défendu d'avoir pris une mesure disciplinaire, insistant sur le caractère « *conservatoire* » de la suspension, « *comme j'avais obligation de le faire, précise-t-il, pour PROTÉGER Monsieur RISSO et protéger l'école de la colère des parents* ».

Chantal Fassié a fait remarquer que, pourtant, la suspension de M. RISSO a bien été **présentée publiquement comme une mesure disciplinaire** devant tous nos collègues directeurs de la circonscription d'Apt le 5 septembre, puis également le 6 septembre, devant tous les parents d'élèves de l'école de Rustrel par Mme l'Inspectrice de la circonscription d'Apt.

Elle souligne qu'aucun collègue ne témoignera dans le climat actuel et demande **une enquête pour établir les manquements bien réels de la hiérarchie dans cette affaire.**

Le Directeur Académique a balayé la quasi totalité des éléments du dossier à charge d'un revers de main : « *Il est clair que tout ce qui relève de votre vie privée n'a aucun lien avec votre suspension* »...

Alors que font les petits dessins de M. RISSO dans le dossier à charge, que font des mails échangés de la boîte mail PERSONNELLE de Monsieur RISSO vers une boîte mail hors la messagerie académique en ac-aix-marseille.fr et totalement hors temps de service ?!...

Le Directeur Académique a assuré avec insistance à Jacques RISSO :

« *il n'y a jamais eu remise en cause de vos qualités d'enseignant* »

Alors pourquoi est-il également suspendu de ses fonctions d'enseignant depuis le 30 août ?!..

« *le seul problème que je retiens c'est la manière dont Monsieur RISSO a géré un conflit entre élèves et seulement sur l'année scolaire dernière. En effet, il y a eu 2 signalements de parents par téléphone à la cellule « STOP harcèlement » du rectorat.* »

Chantal Fassié indique que tous les enseignants, en premier lieu les directeurs d'école, ne pourront que **s'alarmer si sur simple appel à la cellule « STOP harcèlement » un Directeur Académique peut prendre une mesure aussi grave que la suspension d'un enseignant et d'un directeur d'école !**

Le Directeur Académique indique qu'il y a aussi « *une plainte déposée* »... samedi 21 septembre, après la réunion d'information organisée par le comité de soutien ... et « *une deuxième le sera dans les jours à venir contre Monsieur RISSO, concernant sa mauvaise gestion de ce conflit entre élèves* ».

Chantal Fassié fait remarquer que des « *plaintes* », **présentes ou à venir**, ne peuvent en aucun cas **justifier a posteriori la mesure de suspension qui frappe M. Risso depuis le 1^{er} septembre 2013**. Elle a souligné par ailleurs que rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que de telles plaintes pourraient avoir une suite pénale.

Le Directeur Académique a annoncé qu'il va « ***procéder à une nouvelle enquête administrative*** » en précisant « ***Il n'y aura pas de dossier instruit à charge de ma part.*** »

Il indique qu'ensuite « ***il reverra Monsieur Risso*** » puis « ***réunira un Conseil de Discipline pour sortir le plus rapidement possible de cette situation... dans la première quinzaine de novembre*** » ! Il proposera alors ou non une sanction.... Et conclut-il : « ***Monsieur Risso sera alors fixé sur ma décision.*** »

Chantal Fassié rappelle que la suspension de Monsieur RISSO se fonde sur le rapport de Madame l'Inspectrice d'Apt et que rien ne justifie un Conseil de discipline.

Le Directeur Académique indique qu'il est « *obligé de le convoquer* ». Chantal Fassié le conteste totalement.

Compte rendu établi par
Chantal Fassié, défenseur syndical FO.

Mardi 24 septembre 2013